



Valence, le 18/04/2024

Service de Santé et de Secours Médical
Médecin chef lieutenant-colonel Gérard MILLIER

Note d'information opérationnelle complémentaire ECG Drôme N°2024/08

Objet : Mise en œuvre des différents appareils à ECG

La réalisation d'électrocardiogrammes (ECG) et leur télétransmission au centre 15 par des secouristes est autorisée par la loi « Matras » mais soumise à :

- Disposer d'un appareil pour réaliser un ECG sur l'intervention (il n'y aura pas d'acheminement secondaire de matériel),
- Avoir suivi une formation à la réalisation de l'ECG,
- La prescription de cet examen par un médecin (régulateur du centre 15, médecin sapeur-pompier, médecin présent sur l'intervention), ou par un infirmier sapeur-pompier réalisant un protocole douleur thoracique.

Consignes opérationnelles pour un départ « SUV Douleur Thoracique avec malaise »

- Pour cette nature de départ, le CTA recherche systématiquement à engager un infirmier SP,
- Le chef d'agrès du VSAV et l'infirmier veillent à embarquer systématiquement un appareil ECG pour cette nature d'intervention (Augmentant ainsi l'occurrence d'avoir un ECG sur le terrain),
- Après réalisation du bilan secouriste et transmission de celui-ci à l'autorité médicale, celle-ci prescrit la réalisation d'un ECG (exception faite des cas des infirmiers SP réalisant un protocole douleur thoracique).

A cette demande du médecin, deux cas de figure se présentent :

1. Le VSSUAP et/ou l'infirmier disposent d'un appareil et ils effectuent l'ECG,
2. Aucun des moyens du SDIS n'a d'appareil sur le terrain, il sera alors de la responsabilité du médecin régulateur de procéder à un engagement d'une équipe médicale ou de procéder au transport de la victime.

En effet, il n'est pas prévu de procéder à l'engagement secondaire d'un vecteur pour acheminer l'ECG auprès de la victime.

Cette procédure opérationnelle deviendra progressivement obsolète au fur et à mesure du déploiement des appareils au sein des CIS drômois.

Descriptif des appareils déployés en Drôme :

3 types d'appareils ont été déployés en Drôme :

- Des « multiparamétriques » dans chacune de 8 VLI à disposition des infirmiers qui partent en intervention,
- D'autres « multiparamétriques » dans 1 VSSUAP de 13 centres d'incendie et de secours (Romans, Montélimar, Vallée de l'Herbasse, Etoile sur Rhône, Tain l'Hermitage, Vallée de la Drôme, Loriol, Val de Berre, Grignan, Nyons, Buis les Baronnies, Taulignan, Saint Rambert d'Albon),

*Chaque multiparamétrique est affecté à un véhicule auquel il est associé via son support de charge (Fixation prévue début avril 2024 par le logisticien SSSM). Les 13 nouveaux appareils affectés dans des VSSUAP permettent aussi la mesure de la saturation en **monoxyde de carbone sanguin (SPCo)**, portant la capacité à 21 outils de mesure, puisqu'ils s'ajoutent aux 8 « RAD 57 » présents dans les VLI.*

- Des « tablettes ECG » dans 15 centres d'incendie et de secours où des infirmiers sont opérationnellement actifs (Anneyron, Le-Grand-Serre, Saint-Jean-en-Royans, Barberolles, La Chapelle-en-Vercors, La Raye, Beaufort-sur-Gervanne, AMA, Die, Bourdeaux, Vallée du Roubion, Luc-en-Diois, La Garde-Adhémar, Rouvergue, Mollans-sur-Ouvèze).

Chaque tablette est affectée au centre d'incendie et de secours ce qui le rend accessible aux secouristes lors d'une intervention, ainsi qu'à l'infirmier au départ dans une VL.

La commande des consommables (électrodes) se fait par la voie habituelle, auprès de la pharmacie à usage interne.

Je vous remercie de prendre soins de ces matériels (propreté, rangement, mise en charge) pour une bonne durabilité, car ils représentent un investissement conséquent pour notre établissement

Le médecin-chef

Médecin Lieutenant-colonel Gérard MILLIER

Destinataires :

- La direction
- GSO
- CODIS
- L'officier santé
- Chefs de groupements territoriaux
- Tous les chefs de centres de secours
- ISP et MSP